

Communiqué de presse

ORES sera officiellement le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité de Chastre, Incourt, Perwez et Villers-la-Ville à compter du 1^{er} janvier 2018.

Louvain-la-Neuve - 21 décembre 2017

Lors des Assemblées générales d'ORES Assets qui se sont tenues aujourd'hui à Louvain-la-Neuve, les actionnaires ont approuvé l'opération de reprise de la gestion du réseau de distribution électrique des quatre communes du Brabant wallon qui étaient encore gérées par l'intercommunale flamande PBE/Infrac. Pour les habitants de ces communes, cela se traduira par une économie annuelle moyenne de 7% sur leur facture d'électricité à partir du 1er janvier prochain.

Ce jeudi 21 décembre, le gestionnaire de réseaux de distribution ORES Assets a tenu une Assemblée générale extraordinaire et une Assemblée générale statutaire. Lors de la première, ses actionnaires ont approuvé l'opération de scission partielle par absorption relative au transfert des quatre communes brabançonnaises de Chastre, Incourt, Perwez et Villers-la-Ville de la PBE/Infrac vers ORES.

Cette décision est l'aboutissement d'un processus de plusieurs mois; elle fait suite aux décisions prises par les instances des quatre communes concernées et à l'approbation de l'opération par l'Assemblée générale de PBE/Infrac au cours du mois de décembre.

À compter du 1er janvier 2018, les habitants de Chastre, Incourt, Perwez et Villers-la-Ville bénéficieront du tarif de distribution déjà appliqué par ORES dans 22 autres communes de la Province du Brabant wallon, ce qui se traduira concrètement par une baisse de quelque 22% sur la partie « distribution » de leur facture. Au global, cela correspondra pour eux à une économie moyenne de 7% sur la facture totale d'électricité.

Les conditions de l'opération visent bien évidemment le maintien de l'approvisionnement et de la qualité de la fourniture électrique pour ces clients. Il n'y aura pas de changement pratique en ce qui les concerne et ils ne devront accomplir aucune démarche. ORES devient le gestionnaire officiel du réseau, mais ce sont les services techniques d'Infrac qui, durant une période de transition, continueront d'exploiter le réseau dans un souci de continuité opérationnelle. Infrac assumera donc, pour le compte d'ORES, toutes les missions techniques d'exploitation du réseau: les raccordements, les dépannages, la gestion de l'éclairage public communal, la relève des index ainsi que les changements éventuels de fournisseur etc. Cette période de transition se prolongera jusqu'en septembre 2018, après quoi ce sont les services d'ORES qui assureront l'exploitation du réseau électrique avec le même souci de qualité.

Lors de l'Assemblée générale statutaire, les actionnaires ont également approuvé l'édition 2017 du Plan stratégique 2015-2020 d'ORES. Celle-ci est disponible – de même que le plan initial – sur www.ores.be.

* * *

ORES est la société responsable de l'ensemble des activités de gestion et d'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et/ou de gaz naturel dans 197 villes et communes wallonnes (couvrant au total près de 50.000 km en électricité et plus de 9.400 km en gaz naturel). Elle réalise les raccordements aux réseaux de distribution, les travaux liés à l'entretien, au développement et au dépannage de ces derniers, ainsi que la pose des compteurs et les relevés d'index de consommation. Elle mène de nombreuses missions de service public à caractère social et a en charge l'exploitation et l'entretien de l'éclairage public dans les communes associées (448.000 luminaires). Forte de 2.300 collaborateurs, l'entreprise joue un rôle important dans la vie socio-économique wallonne. Au cours des quatre dernières années, elle a investi plus de 1 milliard € dans le développement et la rénovation des réseaux de distribution.

Plus d'informations sur www.ores.be.

Contacts presse

service Communication

071/91.18.01

porte-parole : Jean-Michel Brebant

0479/97.22.81